



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
4 décembre 2000
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

29 janvier-6 février 2001, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Rapport d'examen pour la Lituanie*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
I. Le contexte national	3-5	2
II. Le cadre de coopération de pays	6-8	3
III. Exécution du programme	9-25	4
A. Un contexte favorable au développement humain durable	12-16	4
B. Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables	17	5
C. Environnement	18-19	6
D. Questions concernant les femmes	20-25	6
IV. Appui du PNUD au système des Nations Unies	26-28	8
Annexe		
État financier récapitulatif		10

* Le présent rapport contient le résumé des conclusions de l'examen. Le texte intégral du rapport peut être obtenu, dans la langue dans laquelle il a été présenté, sur demande adressée au secrétariat du Conseil d'administration.

Introduction

1. La mission indépendante chargée d'examiner les activités du PNUD au titre du premier cadre de coopération de pays (CCP) avec la Lituanie s'est déroulée du 3 au 15 avril 2000. Les experts chargés de cette mission ont interrogé une soixantaine de grands partenaires de développement du PNUD, parmi lesquels figuraient des hauts fonctionnaires du Gouvernement, des directeurs et coordonnateurs nationaux de projet, des représentants de la communauté des organisations non gouvernementales (ONG), des donateurs, d'autres organismes des Nations Unies, et le personnel du bureau de pays.

2. L'examen de la gestion a eu lieu le 13 avril. La réunion officielle d'examen de pays s'est tenue le 14 avril, avec des représentants du Gouvernement, de la communauté des donateurs, du PNUD et des ONG. Cette réunion était présidée par M. Arunas Jievaltas, Directeur du Département de l'assistance technique et Ministre des affaires étrangères. Le compte rendu de cette réunion fait l'objet d'un document distinct. Les participants à la réunion ont examiné toutes les conclusions et recommandations importantes formulées par l'équipe d'évaluation et les ont approuvées.

I. Le contexte national

3. Après son retour à l'indépendance, en 1990, la Lituanie a connu une chute du produit intérieur brut (PIB), en termes réels, de plus de 50 %. Au milieu des années 90, l'économie a atteint son plus bas niveau; le taux de croissance a ensuite été de 3,3 % en 1995, de 4,7 % en 1996, de 7,3 % en 1997 et de 5,1 % en 1998. Le PIB actuel est de 10,6 milliards de dollars, ce qui représente un revenu par habitant d'environ 2 850 dollars. L'inflation a été ramenée de plus de 1 000 % en 1992 à moins de 10 % en 1997, et elle est aujourd'hui quasiment nulle. En raison de l'impact retardé de la crise russe, la Lituanie a connu en 1999 une période de récession imprévue, qui s'est traduite par une baisse de 4,1 % du PIB. Le déficit budgétaire a atteint 8,5 % du PIB, ce qui a exercé une pression accrue sur le déficit de la balance des paiements courants, qui est resté nettement supérieur à 10 % du PIB. Cela indique que l'économie lituanienne reste vulnérable aux chocs extérieurs tels que la crise russe. Les mesures nécessaires pour faire face à la récession sont compliquées par la situation politique, qui se caractérise par des changements fréquents de gouvernement et un manque de confiance de la population. Les résultats des élections municipales et législatives de 2000 ne devraient pas remettre en question l'objectif d'adhésion à l'Union européenne (UE), à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que s'est fixé le pays.

4. La détérioration de la situation économique et sociale au début des années 90 s'est soldée par une baisse de l'espérance de vie. Ce n'est que récemment, en 1998, que celle-ci a retrouvé le niveau antérieur à la transition (71,8 ans). Toutefois, le nombre élevé de suicides, la fréquence des maladies sexuellement transmissibles et le nombre croissant de cas de VIH/sida restent préoccupants. La situation de l'enseignement a connu une évolution analogue, caractérisée par une augmentation notable, depuis 1993, du nombre de jeunes cherchant à reprendre des études, à tous les niveaux. Le taux d'inscription dans l'enseignement primaire est à nouveau proche de 99 %. Les indicateurs généraux dans les domaines de l'enseignement et de la santé, ainsi que le PIB par habitant, ont connu une évolution positive, qui s'est tra-

duite par une progression de l'indicateur du développement humain (IDH) au cours des dernières années, qui a atteint 0,789 en 1998. Selon le *Rapport sur le développement humain de 2000*, la Lituanie occupait la cinquante-deuxième place sur un total de 174 pays.

5. En raison de l'effet conjugué de la baisse des revenus réels et des inégalités croissantes, la pauvreté est apparue comme un phénomène relativement nouveau. En 1998, 16 % de la population, soit 600 000 personnes, vivaient en dessous du seuil de pauvreté (établi à 50 % de la consommation moyenne), ce qui constitue une légère diminution par rapport à 1997. L'augmentation rapide du chômage, qui atteint désormais 11,4 %, devrait aggraver le problème de la pauvreté en 1999 et 2000. Les familles nombreuses, les familles monoparentales et les enfants sont les groupes les plus vulnérables, et le taux de pauvreté est environ deux fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Pour lutter contre la pauvreté, créer des emplois et réduire l'exclusion sociale, le Gouvernement a mis au point pour la première fois une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté avec le concours du PNUD. Le PNUD l'a également aidé à créer le Bureau du Médiateur pour l'égalité des chances et à préparer un plan d'action national sur les droits de l'homme dans le cadre du programme mondial de renforcement de l'action dans le domaine des droits de l'homme.

II. Le cadre de coopération de pays

Conclusions

6. Le rapport conclut que le CCP reste efficace et exploite pleinement les avantages comparatifs du PNUD, à savoir la neutralité et une expérience au niveau mondial. Le premier CCP, pour la période 1997-1999, a été prorogé d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2000. Le total des ressources mobilisées devrait correspondre à l'objectif de 10,3 millions de dollars établi par le CCP. L'aide fournie par l'Union européenne au titre de la préparation à l'adhésion à l'Union, de même que la fermeture du bureau de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), devraient offrir des possibilités de cofinancement avec le PNUD dans certains domaines d'intérêt commun. Les relations avec le Gouvernement sont très bonnes.

Recommandations

7. À l'avenir, la coopération avec le PNUD devrait viser en priorité à appuyer les efforts actuels de renforcement des capacités et à faire évoluer les activités politiques et de recherche vers des actions concrètes de suivi. Dans le prochain CCP, il conviendrait d'adopter une approche plus axée sur les programmes afin de renforcer les principaux objectifs des domaines prioritaires définis au cours du premier CCP. Dans ce deuxième CCP, on développera un cadre conceptuel axé sur les droits, dont le thème principal sera le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et du développement humain durable, et qui portera en particulier sur les domaines suivants : droits civils et bonne gestion des affaires publiques, droits économiques et sociaux, et environnement. Un cadre conceptuel cohérent axé sur les droits devrait être élaboré pour certains domaines spécifiques, l'environnement par exemple. Il faudrait également mettre l'accent sur les activités de sensibilisation et sur l'application concrète des politiques. Le bureau de pays devrait poursuivre et

intensifier ses efforts visant à augmenter le volume du cofinancement. Le PNUD devrait engager un dialogue suivi avec l'Union européenne et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux en vue d'étudier les possibilités de collaboration, notamment pour le cofinancement de programmes et de projets bénéficiant de l'assistance du PNUD.

Mesures convenues

8. Dans le nouveau CCP, on veillera à ce que les activités actuelles de renforcement des capacités soient poursuivies et renforcées et à ce que l'action politique et les efforts de sensibilisation soient menés de manière concrète et cohérente. À côté du cadre conceptuel axé sur les droits dont il a été question plus haut, le CCP visera à créer les conditions propices à l'application de certaines des grandes recommandations formulées par le PNUD dans un document de politique générale relatif à l'intégration des droits de l'homme et du développement humain durable (1998).

III. Exécution du programme

Conclusions

9. Tous les aspects du programme du CCP, y compris le VIH/sida, ont été couverts et les objectifs prévus ont été largement atteints. L'adoption de textes législatifs importants et la réduction progressive des émissions de substances détruisant la couche d'ozone, pour ne citer que ces deux exemples, ont eu des résultats et un impact positif. Le rôle du PNUD est donc reconnu. L'appui opérationnel du PNUD s'est concentré sur Vilnius, mais il a eu des répercussions sur l'ensemble du pays. Certains résultats ont été obtenus avec le concours des ONG.

10. Les activités de sensibilisation se sont poursuivies dans tous les domaines sur lesquels portent le mandat du PNUD et les conférences mondiales. Des innovations positives ont été introduites. Le taux d'exécution du programme pour la période écoulée est estimé à 70 % des ressources disponibles et il est recommandé de prendre des dispositions afin de l'améliorer.

11. Le bureau de pays a établi un réseau efficace de partenariats avec le Gouvernement, l'administration, les ONG, les donateurs et d'autres organismes des Nations Unies. Les partenaires de coopération se disent généralement satisfaits de l'approche souple, ouverte et participative du PNUD en ce qui concerne l'élaboration des programmes et leur exécution. Les perspectives concernant le caractère durable des réalisations semblent bonnes. Les capacités ont été renforcées et la rotation du personnel des projets nationaux n'a pas été trop élevée. Toutefois, on a constaté que le Gouvernement ne s'était pas toujours acquitté de ses obligations en matière de financement de contrepartie, particulièrement pour les budgets opérationnels. Cela suscite des préoccupations concernant la survie des institutions lorsque l'aide apportée par le PNUD prendra fin.

A. Un contexte favorable au développement humain durable

12. Le CCP envisage deux grands domaines de coopération dans ce volet du programme : bonne gestion des affaires publiques et participation des citoyens. S'agissant de la bonne gestion des affaires publiques, un appui a été fourni pour la

réforme de l'administration et celle, moyennant tout un ensemble de mesures, du domaine juridique et de la prévention de la criminalité. La participation des citoyens a été activement encouragée par le biais de la coopération du PNUD avec le Centre d'appui et d'information pour les ONG.

13. Les projets du PNUD relatifs à la réforme de l'administration publique ont donné certains résultats qui devraient favoriser la suite des réformes, particulièrement en ce qui concerne la définition des relations entre les différents niveaux de l'administration.

14. Le PNUD a été le premier programme à affecter des fonds à la formation judiciaire en Lituanie; d'autres donateurs ont ensuite pris conscience de l'importance de ce domaine et ont apporté leur contribution. Tous les juges lituaniens ont pu bénéficier des possibilités de formation offertes par la nouvelle École de la magistrature. Cette formation, et la possibilité d'acquérir d'autres spécialisations, devraient s'avérer particulièrement utiles lorsque les nouveaux codes civil et criminel seront mis en application en 2000.

15. Les études sur la criminalité financées par le PNUD ont conduit à la création, en 1997, du Centre de prévention de la criminalité. Ce centre reçoit l'essentiel de son budget de l'État et a pour objectif de lutter contre la criminalité en recourant à la recherche et à l'analyse plutôt qu'à la répression, comme cela a été le cas par le passé. Cela a notamment abouti à la décision de traiter en priorité le problème de la criminalité juvénile, ce qui peut contribuer à la lutte contre la criminalité à long terme. Avec un financement des Pays-Bas, le PNUD appuie actuellement un programme de réforme dans l'ensemble du système de justice pour mineurs. Cette réforme devrait conduire à une amélioration sensible du traitement des jeunes délinquants, tant au niveau des tribunaux que dans l'ensemble du système pénal.

16. Le Centre d'appui et d'information pour les ONG a été créé en 1994 avec le concours du PNUD et de la Fondation Soros. Depuis lors, le nombre de personnes qui utilisent ses services est passé de 250 à près de 2 500 : on compte actuellement près de 5 000 ONG en Lituanie. Les sept autres centres qui ont été créés par la suite exploitent les informations, les bases de données et l'expérience du Centre d'appui et d'information pour les ONG. En plus de cet appui aux nouvelles ONG, le Centre a joué un rôle efficace dans la promotion d'une législation qui devrait donner au secteur des ONG une base juridique solide et durable.

B. Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables

17. Pratiquement toute l'aide du PNUD prévue par le CCP dans ce domaine a été canalisée par le Ministère de la sécurité sociale et du travail. L'un des principaux volets de cette aide visait à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Le deuxième volet portait sur l'amélioration des données d'information et, partant, des travaux de recherche et d'analyse de certains problèmes et défis sociaux spécifiques, dont traite le rapport annuel du Ministère du travail sur la situation sociale. Dans le même objectif, à savoir la prestation de multiples services consultatifs, politiques, juridiques et d'information en vue de créer un système de sécurité sociale viable et équitable, un groupe de la politique sociale indépendant a été créé en 1996. Le troisième volet de cette action a été la sensibilisation aux questions de développement humain au moyen de la publication, depuis 1995, de rapports nationaux annuels sur le développement humain, et, plus récemment, l'organisation de

cours sur le développement humain dans trois universités. Bien qu'il ne soit pas présenté et formulé de la sorte, cet ensemble de projets constitue un programme efficace de lutte contre la pauvreté. Dans un laps de temps assez court, ces projets ont contribué, à divers degrés, à faire prendre conscience de l'importance et de l'urgence du problème de la pauvreté en Lituanie. Ils ont également permis de mettre en évidence et d'analyser les principaux aspects de la pauvreté dans le pays. En constituant une équipe d'experts politiques lituaniens chargés d'améliorer le système de sécurité sociale, de préparer les rapports nationaux sur le développement humain et d'instituer des cours sur ce sujet, le PNUD a également créé un potentiel de recherche, d'analyse et d'enseignement dans ce domaine. Dans plusieurs cas, l'appui du PNUD, en permettant d'élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté, de rédiger un nouveau cadre législatif sur la sécurité sociale et de procéder à la réforme du système de pensions, a facilité le passage de l'étude et de la recherche aux actions concrètes visant à améliorer la situation sociale. Cela a également permis de renforcer les capacités du Ministère de la sécurité sociale et du travail si bien que les prochains rapports sociaux annuels pourront être publiés sans aide extérieure.

C. Environnement

18. Le CCP vise à assurer une large participation d'autres partenaires de développement dans le domaine de l'environnement. Le rôle du PNUD est de veiller à ce que la Lituanie s'acquitte de ses obligations dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et à ce que le financement du Protocole de Montréal se fasse comme prévu avec l'aide du Fonds pour l'environnement mondial. Trois projets financés par le Fonds ont contribué à la réduction progressive de la production de chlorofluorocarbones dans les usines, et un quatrième projet a porté sur la récupération et le recyclage des réfrigérants.

19. Depuis le début de 1999, avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les États baltes, le PNUD a apporté son appui à un centre d'information sur l'environnement et le développement durable. Ce projet est dirigé par le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale et exécuté par une ONG. Il a pour objet de diffuser des informations sur les questions d'environnement afin de sensibiliser la société civile et d'encourager sa participation et de promouvoir le programme Action 21, particulièrement dans les municipalités et les écoles.

D. Questions concernant les femmes

20. Le principal partenaire du PNUD dans ce domaine a été le Centre d'information sur les questions féminines, créé en 1996. À l'aide de fonds fournis par les Pays-Bas, le PNUD a permis de créer ce centre, qui sert de principal coordonnateur pour les questions d'égalité entre les sexes dans le pays. Le personnel du Centre est peu nombreux, mais a des contacts avec les ONG actives dans ce domaine, fournit des services consultatifs et d'information, diffuse un bulletin périodique et d'autres publications et maintient une base de données. Le Centre d'information sur les questions féminines a également été le principal auteur de la loi sur l'égalité des chances adoptée en 1998, qui prévoit notamment la création d'un bureau de médiateur. Le PNUD a contribué à la création de ce bureau, qui, chaque année, rend compte officiellement de ses activités au Parlement. L'impact de

cette mesure se fait déjà sentir, mais il faudra certainement du temps pour surmonter les préjugés sexistes profondément enracinés dans cette société.

21. Un autre projet, qui vise à promouvoir la participation des femmes dans le secteur des affaires, est cofinancé par la Finlande. En collaboration avec l'Association des femmes du secteur agricole, il est réalisé en dehors de la capitale, dans la région de Kaunas, et touche de plus en plus de femmes du milieu rural. Les activités du bureau de pays dans le domaine des questions concernant les femmes s'étendent aux différentes régions et sont reconnues et bien accueillies. Le bureau produit notamment un bulletin d'information électronique et une publication sur les femmes pendant la période de transition en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI).

22. La coopération avec le PNUD dans ce domaine a produit des résultats notables. Les activités générales de sensibilisation, y compris celles mentionnées dans les rapports nationaux sur le développement humain, le rôle crucial du Centre d'information sur les questions féminines et la multiplication des activités d'information menées par les ONG et d'autres organismes de la société civile ont contribué à faire mieux connaître cette question et ont permis de prendre des mesures concrètes, en particulier l'adoption d'une nouvelle législation.

Recommandations et mesures convenues

23. Dans le nouveau CCP, l'élargissement et le renforcement des activités en dehors de la capitale viseront en particulier à assurer l'exécution et le suivi de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. La promotion du développement régional bénéficiera d'une attention particulière, dans la limite des ressources disponibles. On poursuivra activement les activités de sensibilisation dans tous les domaines qui relèvent du mandat du PNUD et des conférences mondiales. Les mécanismes et les instruments de sensibilisation seront répertoriés et améliorés, et des approches innovantes seront testées. Le nouveau CCP fera une large place à la réforme du système de justice pour mineurs au titre de la promotion des meilleures pratiques.

24. Les mesures visant à améliorer le taux d'exécution dans le prochain CCP seront prises rapidement en veillant à ne pas nuire à la qualité des services offerts. Dans l'esprit des recommandations, ces mesures viseront notamment à réorganiser et à regrouper les programmes. On examinera les facteurs qui entravent la performance du bureau de pays et on élaborera une stratégie afin de remédier à cette situation.

25. Le Gouvernement a été invité à prendre des dispositions appropriées dans le cadre du budget afin que le coût afférent aux effectifs indispensables et les autres dépenses opérationnelles soient entièrement financés pour les activités qui bénéficient de l'appui du PNUD. Le nouveau CCP veillera donc au renforcement continu des capacités des ONG et des organisations de la société civile (formation sur la constitution de réseaux et la mobilisation de ressources), en encourageant une plus large participation de ces organisations aux programmes et aux partenariats stratégiques et en élargissant encore le cadre d'application des modalités d'exécution pour les ONG, de façon à permettre au PNUD d'apporter un soutien durable aux ONG et aux organisations de la société civile.

IV. Appui du PNUD au système des Nations Unies

Conclusions

26. Le système des Nations Unies est peu représenté en Lituanie. Mis à part le PNUD, le Fonds monétaire international (FMI) y dispose d'un représentant résident; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est représentée par le Secrétaire général de la Commission nationale; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est représenté par le Directeur du bureau de sa commission nationale; la Banque mondiale est représentée par son directeur national; l'Organisation mondiale de la santé (OMS) par son attaché de liaison national; et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) par deux conseillers nationaux. Les représentants de ces organismes constituent l'équipe de pays et se réunissent régulièrement. Le rôle du Coordonnateur résident est bien accepté et la possibilité de recueillir et de partager des informations est favorablement accueillie par tous. Le Coordonnateur résident fait des efforts considérables pour maintenir des liens avec les organismes des Nations Unies qui ne sont représentés dans le pays, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). À l'exception du PNUD et du HCR, chaque organisme des Nations Unies dispose de ses propres locaux. Le Gouvernement a créé une Maison des Nations Unies – qui occupe tout un étage d'un immeuble de bureaux dans le centre de Vilnius. Ces locaux pourraient être excellents, mais ils nécessitent d'importants travaux de rénovation qui n'ont pas encore pu être réalisés en raison de contraintes budgétaires. Le *Rapport national sur le développement humain*, réalisé avec le concours du PNUD, est reconnu comme un instrument de sensibilisation important. Le PNUD conçoit et publie un bulletin d'information trimestriel des Nations Unies qui est financé par le réseau de coordonnateurs résidents. Un site Web des Nations Unies en Lituanie (<www.un.lt>), financé par le réseau de coordonnateurs et géré par le PNUD a été récemment créé. Il présente des documents fournis par les organismes des Nations Unies cités plus haut et diffuse également des informations sur les institutions qui ne sont pas représentées dans le pays.

Recommandations

27. Il faudrait étudier la possibilité de procéder à d'autres types de recouvrement des dépenses. Un système de recouvrement des dépenses doit toutefois être appliqué avec prudence, en prenant en considération les intérêts des autres organismes dans les partenariats qui seront conclus à l'avenir.

Mesures convenues

28. Le PNUD est le seul organisme des Nations Unies opérant en Lituanie dans un cadre de coopération pluriannuel. Les questions d'harmonisation des périodes de programmation et d'élaboration d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne se posent donc pas. Une analyse commune de pays sera entreprise en 2000 et servira de base à la formulation des projets et programmes du prochain CCP. Elle sera utile aux autres organismes des Nations Unies actifs qui cherchent à atteindre des objectifs analogues dans le pays. Il y a actuellement deux groupes thématiques : le premier concerne le VIH/sida et tient lieu de Programme commun des

Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en Lituanie, tandis que le second porte sur l'établissement de programmes d'études et l'appui aux enseignants. Le système de recouvrement des dépenses sera renforcé afin d'accroître le nombre d'organismes auxquels les services programmés pourront être imputés.

Annexe

État financier récapitulatif

<i>Pays : Lituanie</i>			
<i>Période couverte par le CCP : 1997-1999</i>			
<i>Période couverte par l'examen de pays : 1997-mars 2000</i>			
<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Montant affecté pour toute la durée du CCP (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Montant effectivement disponible pour la période considérée (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour la période considérée (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Report estimatif du CIP	(244)	(244)	–
MCARB 1.1.1 et 1.1.2	328	246	1 175 ¹
Autres ressources	1 519	1 139	–
AEPP/AST	227	170	147
Total partiel	1 830	1 311	1 322
<i>Autres ressources</i>	<i>Montant affecté pour toute la durée du CCP (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Montant mobilisé pour la période considérée (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour la période considérée (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Participation du Gouvernement aux coûts	–	–	–
Participation de tierces parties aux coûts	3 200	1 978	987
Fonds pour le développement durable :			
Fonds pour l'environnement mondial	4 000	4 763	3 528
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres sources :			
Fonds d'affectation spéciale pour les États baltes	1 290	1 290	389
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la pauvreté	65	65	
Total partiel	8 555	8 096	4 904
Total général	10 385	9 407	6 226

¹ Y compris les dépenses de la période 1997-1999 au titre des « Autres ressources » pour le BRECEI.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.